



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

BULLETIN - DE 18 ANS

RÉINSCRIPTION 2024/2025 INSCRIPTION 2024/2025

MAISON DES
Etienne Audfray **ARTS**

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS

Toute personne ou famille en impayés envers la Ville verra son inscription refusée dans l'attente de sa régularisation
MERCI DE NOUS INFORMER DE TOUT CHANGEMENT DE SITUATION OU DE COORDONNÉES EN COURS D'ANNÉE

- Bulletin de réinscription/inscription dûment complété recto/verso et signé ;
- Tarif Bryard : sur présentation d'un justificatif de domicile à votre nom datant de moins de 3 mois : facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, quittance de loyer, titre de propriété, ou attestation d'assurance de logement ;
- Autre réduction pour étudiant : tout justificatif de réduction relatif à cette situation ;
- L'autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image d'une personne mineure.

Réservé à l'administration

N° de dossier : Autre nom lié à la famille :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM PRENOM :

Date de naissance : / / Age : Sexe : M F

REPRESENTANT(S) LEGAL(AUX)

Nom et prénom DU PÈRE :

Adresse :

Code postal : Ville :

Port.*: Tel travail : Tel domicile :

E-m@il* (*en capitale svp*) :

Nom et prénom DE LA MÈRE :

Adresse :

Code postal : Ville :

Port.*: Tel travail : Tel domicile :

E-m@il* (*en capitale svp*) :

* Pour toute information concernant les cours, les absences, la programmation culturelle municipale... - Obligatoire dans le cas de l'utilisation du compte famille sur www.brysurmarne.fr

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM : Tel :

RECEPTION DE SMS

- J'autorise
- Je n'autorise pas

La Maison des Arts à me contacter par SMS
dans le cadre de messages d'alerte ayant un lien avec la structure :
Annulation de cours, grèves, travaux ...

RAPPEL DE RESPONSABILITÉ PARENTALE : L'enfant reste placé sous la surveillance de ses parents ou de son représentant légal, tant qu'il n'a pas rejoint sa salle et son professeur, qui assure dès cet instant la responsabilité de l'enfant. Lorsque le cours est terminé et que l'enfant quitte la salle de cours, il est placé sous la responsabilité de ses parents ou toute personne expressément habilitée pour le raccompagner.

INSCRIPTIONS ATELIERS			Réservé à l'administration	
			Réduction	Montant
<input type="radio"/> 1 ^{er} ATELIER	Jour :	Heure : €
<input type="radio"/> 2 ^e ATELIER	Jour :	Heure : €
<input type="radio"/> 3 ^e ATELIER	Jour :	Heure : €

RESPONSABLE PAYEUR : A compléter uniquement si différent du responsable légal

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tel :

Modalité de paiement : 1 versement 3 versements

Facture unique en décembre *Facture en décembre, février et avril*

Je m'engage à régler les factures de la Maison des Arts de, Nom : Prénom :

Date : / / Signature :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- BRYARD (présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à votre nom , liste au recto de ce bulletin)
- ETUDIANT BRYARD (présentation d'un justificatif en cours de validité)
- NON BRYARD

Modalités de paiement à réception de la facture : 1 versement *Facture unique en décembre* 3 versements *Facture en décembre, février et avril*



Rappel : Les 2 cours d'essai sont obligatoirement consécutifs.

A l'issue des deux cours d'essai, si vous ne souhaitez pas maintenir l'inscription de votre enfant, il est impératif d'en avvertir le secrétariat de la Maison des Arts par mail, afin d'annuler définitivement l'inscription et ne pas être facturé. A défaut, votre enfant est considéré comme étant inscrit pour l'année, et l'année entière est due.
(Article 2 du Règlement intérieur)

Je m'engage à prendre connaissance :

- ⇒ Des tarifs des activités 2024/2025 auxquelles je suis inscrit(e) ;
- ⇒ Du Règlement intérieur de la Maison des Arts Etienne Audfray, et à le respecter.
Le Règlement Intérieur est disponible en consultation sur le site www.brysurmarne.fr ou à l'accueil de la Maison des Arts.

Date : / / Signature :

INFORMATIONS CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la Maison des Arts de la Ville de Bry-sur-Marne afin d'assurer la gestion administrative des inscriptions, et promouvoir les activités de la Maison des Arts. La base légale du traitement est le consentement, et le responsable de traitement est la Ville de Bry-sur-Marne, représentée par son Maire en exercice. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Service culturel municipal, Régie municipale. Les données sont conservées pendant 10 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou demander leur effacement. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à dpo@bry94.fr ou écrire à : Ville de Bry-sur-Marne, A l'attention du Délégué à la protection des données, 1, Grande rue Charles de Gaulle - 94360 Bry-sur-Marne.
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image d'une personne mineure

MAISON DES
Etienne Audfray **ARTS**

À l'occasion des différentes activités et manifestations organisées par la Maison des Arts, celle-ci est régulièrement amenée à réaliser des prises de vues et/ou vidéos des élèves. Pour utiliser l'image de votre enfant, individuellement ou en groupe (si reconnaissable), il nous est nécessaire d'avoir votre accord écrit.

Nous vous précisons que l'image de votre enfant ne fera l'objet d'aucune exploitation illicite susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et ne sera utilisée que pour les usages mentionnés ci-dessous, conformément à l'article 9 du Code civil.

Les données sont traitées dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) n° 2016/679 et de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 dite « informatique et libertés » modifiée.

- Responsable de traitement : Ville de Bry-sur-Marne située au 1, grande rue Charles de Gaulle - 94360 Bry-sur-Marne
- Objectif de ce traitement : gestion administrative, activités pédagogique
- Base légale de ce traitement : le consentement (cf. Article 6.1.a du RGPD).
- Destinataires des données: Le personnel habilité en raison de son rôle et de sa mission au sein de la Maison des Arts, le service communication.
Modes d'exploitation envisagés des images : support d'information relatif à la promotion des activités de la Maison des Arts, journal municipal, site internet et réseaux sociaux de la Ville de Bry-sur-Marne.
Ces prises de vue ne pourront être ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus.
- Durée de conservation des données : les données sont conservées pour une durée de 5 ans.

Droits des personnes : vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de celles-ci. Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : dpo@bry94.fr
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation auprès des services de la CNIL.

AUTORISATION PARENTALE 2024/2025

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de [Nom – Prénom du mineur] :

NOM **PRENOM** :

Reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Après avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente :

J'autorise l'utilisation de son image

Je n'autorise pas l'utilisation de son image

Fait à : le :

Signature du représentant légal :